

Point de vue d'acteur

FRANCE ENERGIE EOLIENNE (FEE)

Parc éolien en mer de Dieppe – Le Tréport



Présentation : Fondée en 1996, France Energie Eolienne est l'association des professionnels de l'éolien (terrestre et en mer) et compte 226 adhérents à ce jour. FEE réunit l'ensemble des acteurs du secteur tout au long de la chaîne de valeur : développeurs, exploitants, industriels, équipementiers, bureaux d'études, PME/ETI etc. FEE est implantée partout sur le territoire français. Ses sept groupes régionaux s'appliquent à développer l'éolien au plan local. Nos membres ont construit plus de 90% des turbines installées en France et en exploitent plus de 85%.

France Energie Eolienne synthétise et transforme les réalités économiques et industrielles rencontrées au quotidien par les sociétés adhérentes en recommandations de politiques publiques. FEE est l'interlocuteur de la profession auprès des pouvoirs publics : ministères, Parlement et régions. L'association représente également ses membres auprès des instances de régulation et des pouvoirs publics européens. FEE s'exprime dans les grands médias nationaux et régionaux, en presse écrite, télévision et radio.

Au sein de la commission Offshore, les professionnels de cette filière se réunissent autour des thématiques suivantes : développement de la filière éolien en mer, éolien flottant, cadre juridique offshore, concertation environnementale.

Contact :

France Energie Eolienne

12, rue Vivienne – 75002 Paris

Tél : 01 42 60 07 41 – e-mail : contact@fee.asso.fr

Site Web : www.fee.asso.fr

L'éolien en mer en France, le 2^{ème} potentiel en Europe

La France métropolitaine présente des conditions géographiques favorables au développement de l'éolien en mer, avec environ 3 500 km de côtes. Bien que le pays se soit engagé plus tardivement dans l'exploitation de cette énergie marine renouvelable par rapport à ses voisins européens, l'économie maritime de la France est très dynamique (plus de 300 000 emplois et une valeur de production de 69 milliards d'euros en 2014, d'après le Cluster maritime français) ; son niveau d'excellence reconnu, son savoir-faire et ses infrastructures (réseau de transport d'électricité, ports)

sont autant d'atouts pour le développement de l'éolien en mer. En outre, les trois façades maritimes de la métropole (ayant chacune des régimes de vent décorellés) permettent de lisser la production entre la Manche et la mer du Nord (où se trouve la moitié du potentiel national en éolien offshore posé), l'Atlantique et la Méditerranée.

Leader mondial de l'éolien en mer, l'Europe détient une capacité installée de plus de 8 GW début 2015, dont plus de la moitié au Royaume-Uni. Les objectifs des Etats pour le développement de cette énergie sont ambitieux puisque le Royaume-Uni vise les 40 GW (sous réserve de baisse des coûts rapide) contre 15 GW en Allemagne, à horizon 2030. Diversifier les mix électriques des différents pays (dont la France) contribuera notamment à atteindre les objectifs européens en matière d'énergies renouvelables et de lutte contre le changement climatique. En France, dans la version actuelle du Projet de Loi de Transition Energétique (après seconde lecture à l'Assemblée Nationale), il est prévu de fixer la part des ENR à 40% dans le mix électrique et à 32% de la consommation finale brute d'énergie à horizon 2030.

Un projet contribuant à la structuration de la filière industrielle éolienne française

Depuis les années 2000, l'essor de l'éolien terrestre en France, a permis la création d'emplois sur le territoire (la puissance installée s'élève à 9,713 GW dans l'éolien terrestre au 30 juin 2015). A la fin de l'année 2013, 10 840 emplois liés à l'éolien étaient recensés en France (Observatoire de l'éolien – FEE / Bearing Point). L'éolien en mer représente un potentiel de croissance d'emplois sur le territoire métropolitain. Pour mémoire, les objectifs de l'Etat en matière d'éolien terrestre ont été fixés à 19 GW à horizon 2020. Quant aux objectifs de l'Etat en matière d'énergies marines renouvelables, ils ont été fixés à 6 GW à horizon 2020. Ces objectifs seront révisés dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie, en cours d'élaboration.

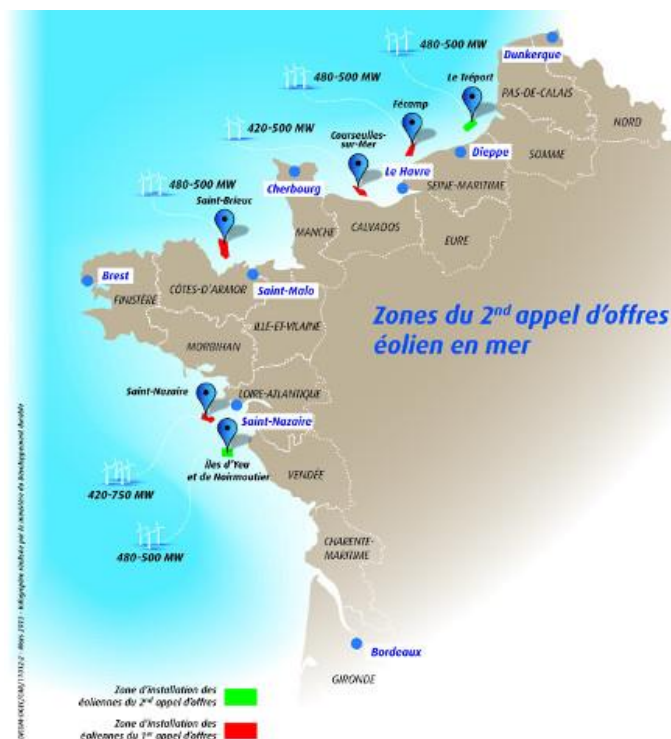
Le projet de parc éolien en mer de Dieppe – Le Tréport (DLT), dont la puissance installée prévue est de 0,496 GW, doit permettre de contribuer aux objectifs de l'Etat. La zone a été choisie notamment en raison de ses caractéristiques favorables à l'implantation d'un parc éolien en mer : la qualité de la ressource en vent, la profondeur relativement faible des eaux (entre - 5 m et - 25 m) et la proximité au réseau électrique haute tension avec des capacités suffisantes pour acheminer l'énergie produite par le parc éolien vers le réseau de transport d'électricité de RTE et a fait l'objet d'une attribution par les services de l'Etat et la Commission de Régulation de l'Energie le 3 juin 2014.

Basé sur un partenariat industriel solide, le projet prévoit de s'insérer au sein d'un territoire riche et divers, au cœur des enjeux climatiques, environnementaux, économiques et énergétiques de l'Europe du Nord-ouest. Si ce parc éolien en mer est construit, il permettra de fournir annuellement l'équivalent de la consommation électrique de près de 850 000 personnes (plus de 2 000 gigawattheures par an), soit environ les deux tiers de la population de Seine-Maritime. Le parc contribuera à alimenter le carnet de commandes des usines prévues, notamment au Havre, sur son territoire, et mobilisera 1 500 emplois directs et 4 500 emplois indirects, soit 6 000 emplois au total durant la phase de construction du parc. En sus, l'implantation de centres de maintenance à Dieppe et au Tréport devrait entraîner la création d'environ 125 emplois directs locaux, pendant toute la durée d'exploitation du parc (20 à 25 ans). Ces activités devraient aussi générer environ 375 emplois

indirects. Ces emplois sont des emplois de proximités et représentent des retombées directes pour les communes concernées.

Réduire les coûts et accroître les bénéfices de l'éolien en mer

Les retours sur expérience européens montrent une tendance nette à la baisse des coûts de l'éolien en mer. En France, un prix supérieur s'explique notamment par une part de risque liée à la méconnaissance du milieu et à la structuration de la filière. La filière française de l'éolien en mer vise un prix-cible compris entre 100 et 130€/MWh (Mégawattheure) à horizon 2030, soit inférieur ou égal au tarif d'achat proposé pour les réacteurs nucléaires de type EPR d'Hinkley Point C à venir, au Royaume-Uni (95 GBP / MWh à partir de 2023 et pour 35 ans - soit environ 130€ / MWh au taux de change de juin 2015). Pour cela, plusieurs leviers de baisse des coûts sont envisagés : un développement technologique continu sur la totalité de la chaîne de valeur de l'industrie de l'énergie éolienne offshore (à noter que le parc de DLT sera équipé d'éoliennes dont la puissance unitaire est de 8 MW, soit l'une des technologies les plus récentes et productives sur le marché), les effets de la concurrence, le coût du capital. Les premières fermes éoliennes offshore françaises (Fécamp, Courseulles-sur-Mer, Saint-Brieuc et Saint-Nazaire) participeront à la croissance d'une courbe d'expérience sur le territoire, facteur de baisse de coût. De même, les parcs envisagés des îles d'Yeu et de Noirmoutier et de celui de Dieppe – Le Tréport s'inscriraient dans cette logique. Le savoir-faire des entreprises impliquées dans les projets pourrait non seulement être mis à profit sur le marché français mais également à l'export, au niveau européen voire mondial. La construction et l'exploitation du parc de Dieppe – Le Tréport serait notamment l'occasion d'une montée en compétences et d'une qualification des employés mobilisés et entreprises sous-traitantes françaises, qui permettraient aux acteurs impliqués de se positionner sur d'autres marchés, comme au Royaume-Uni, de l'autre côté de la Manche.



Le parc éolien en mer de Dieppe – Le Tréport, une contribution de la France à la lutte contre le changement climatique

Au-delà des retombées socio-économiques pour les territoires (emplois, recette fiscales, meilleures connaissances environnementales), le parc éolien en mer de Dieppe-Le Tréport permettra de produire une énergie non émettrice de gaz à effet de serre et préservant l'environnement des générations futures. Alors que la France a fait du climat une priorité nationale en 2015 et qu'elle accueille le sommet COP21 sur les négociations climatiques en décembre, l'exploitation de cette ressource inépuisable et propre est une source de « croissance bleue », actuellement largement inexploitée sur notre territoire, alors même que nous disposons de tous les atouts pour réussir, ensemble, au succès de ces projets d'avenir.

Pour toutes ces raisons, France Energie Eolienne encourage et soutient le projet du parc éolien en mer de Dieppe – Le Tréport.